



Notre réf.: 00783/2021/GS/LCC/CNF

1^{er} février 2021

- Objet: Notification de la date et du lieu de la partie III de la première session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information, INFCOM-1(III), 12–16 avril 2021
- Suite à donner: 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance
2) Préinscrire les délégués dans le système d'inscription en ligne (ERS)

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la partie III de la première session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), se déroulera en ligne, via une plate-forme virtuelle multilingue, du 12 au 16 avril 2021.

J'ai le plaisir de vous inviter à désigner des délégués pour participer à cette session INFCOM-1(III). J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les nouvelles commissions techniques établies par le Congrès sont de nature pluridisciplinaire et que leur mode de fonctionnement sera foncièrement différent de celui des commissions antérieures, qui étaient axées sur une thématique donnée. À cet égard, je vous encourage à inclure dans votre délégation des experts de domaines de compétence présentant un intérêt particulier pour votre pays/territoire et à accorder une attention particulière aux compétences nécessaires dans les domaines de l'hydrologie, de la météorologie et de la climatologie.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le [site Web consacré à la session](#). Des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme de vidéoconférence seront publiées sur le site Web de la session et les participants seront priés de tester cette plate-forme avant la session.

En outre, la règle 20 du Règlement général de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1 (OMM-N° 15)*) prévoit que les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Veuillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au 9 avril 2021. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: registration@wmo.int.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

Veillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session en ligne, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à plenary@wmo.int, de préférence une semaine avant la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération



Petteri Taalas
Secrétaire général